

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2020

1°) PISTE FORESTIERE DU MASSIF DU BOUGES:

La Commune a été sollicitée pour assurer la maîtrise d'ouvrage concernant l'aménagement d'une piste forestière dans le massif du Bougès, à partir de la RN 106 (Pont du Blocquard) jusqu'à la route de Currières (Col de la Planète).

A l'unanimité le Conseil municipal a décidé de ne pas valider ce projet, considérant :

- qu'il ne reposait pas sur un intérêt général avéré
- qu'il aurait, par contre, un impact environnemental négatif, en l'état de la circulation importante que ne manquerait pas de générer l'existence d'une voie susceptible d'être empruntée en toute discrétion et des risques d'incendie qui en découleraient.
- de la volonté de notre Commune de préserver ses espaces naturels.

2°) AMENDES DE POLICE : SECURISATION DE LA ROUTE DES CROZES HAUT :

Afin de sécuriser la route desservant Les Crozes Haut à partir de la RN 106 et après consultation du bureau d'études du Département, Lozère Ingénierie, il a été décidé d'implanter des glissières de sécurité sur deux sections de cette voie, l'une d'une longueur de 34 m l'autre d'une longueur de 16 m.

Une aide financière est demandée au Département au titre des amendes de Police.

Le financement de cette opération s'établit comme suit :

- Coût des fournitures et travaux : 8.200 € HT
- Subvention du Département (Amendes de Police) : 2.870 € (35%)
- Part communale : 5.330 € (65%)

3°) : SECURISATION DU VIRAGE DE LA ROUTE DES CROZES BAS :

Le Conseil municipal a décidé d'engager les travaux nécessaires à la sécurisation d'un virage bordant un à-pic sur la route des Crozes Bas. Le coût des travaux s'élève à la somme de 5.550 € HT :

Une subvention sera sollicitée de l'Etat au titre de la DETR.

Le financement de cette opération s'établit étude préalable donc ainsi :

- Coût des travaux : 5.550 € HT
- Subvention de l'Etat (60% DETR) : 3.330 €
- Part communale : 2.220 € (40%)

4°) TRANSPORTS SCOLAIRES :

La participation de la Commune au coût du transport scolaire des enfants des classes primaires est fixée à a somme de 3.672 €.

5°) ACCORD AVEC CINECO

Le conseil municipal a décidé de mettre la salle polyvalente gratuitement à la disposition de l'association CINECO pour que celle-ci assure la projection de films récents avec une fréquence d'une séance par mois.

Les informations concernant le jour et l'heure de ces séances seront communiquées ultérieurement.

6°) INFORMATIONS DIVERSES :

L'étude préalable à la réalisation d'un assainissement collectif pour le village est achevée.

La mise en œuvre de ce projet relève maintenant, en l'état du transfert de compétence devenu effectif le 1^{er} janvier 2020, de la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes.

Notre Commune entend cependant être partie prenante dans ce projet qu'elle a initié et qu'elle entend voire mener à bien.

Une réunion a ainsi été organisée en Mairie le 23 janvier 2020 avec toutes les instances concernées (Communauté de Communes, Agence de l'eau, DDT, Département, SAGE) et en présence de trois habitants du village, Messieurs Alain PLANTIER, Michel TURC et Jean Marc NICOD, pour évoquer les conditions techniques et financières de la réalisation de ce projet, notre Commune voulant que l'ensemble des habitations du bourg soient englobées dans la zone d'assainissement collectif, ainsi que cela avait été prévu dans la procédure de zonage.

Vous serez tenus informés de l'avancement de ce dossier.

Le Maire

Jean WILKIN